

2026

10^e édition

Portrait social

Caf du Nord



Cafdata



53 %
PERSONNES
COUVERTES

593 620
ALLOCATAIRES

Dans le Nord, en juin 2025, près de 1 400 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 53 % de la population totale recensée par l'Insee.

Au sein des 17 intercommunalités du département, ce taux varie de 42 à 55 %.

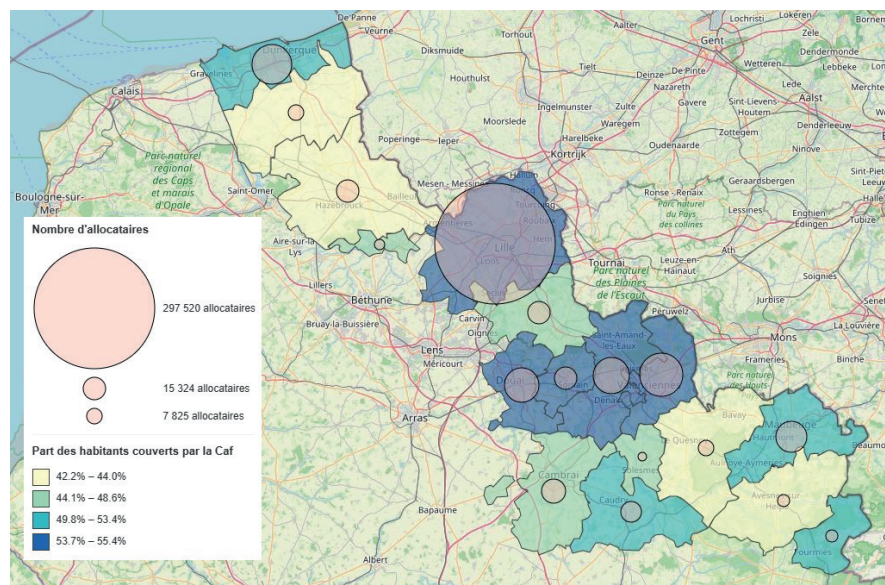
Les familles sont minoritaires sur le département. En effet, le Nord se caractérise par une majorité d'allocataires sans enfant (54 % contre 49 % au niveau national).

6 % des allocataires sont étudiants.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 16 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composée uniquement de prestations légales (14 % au niveau national).

216 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. Dans ces foyers précaires, vivent 223 000 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Nord



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



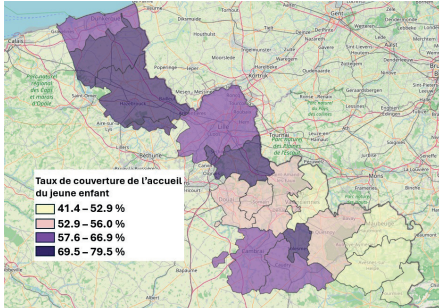
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

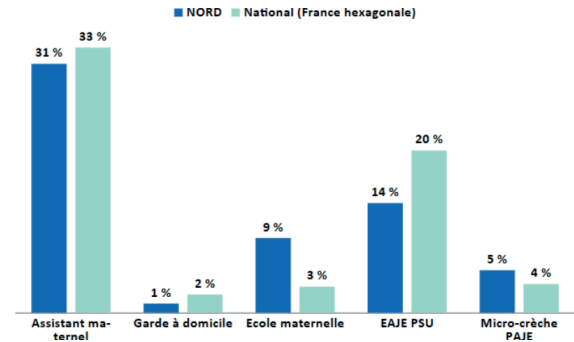
La Caf du Nord soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

L'objectif est d'apporter une réponse à plus de **86 000 enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un mode d'accueil**.

En 2023, près de **52 000 places sont disponibles pour les familles**.

Le département du Nord offre ainsi 60 places pour 100 enfants. Elles sont détaillées par mode de garde dans le graphique ci-dessus.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Près de 27 000 places sont proposées par les assistants maternels, soit 51 % de l'ensemble des places offertes.

Concernant l'accueil collectif, les EAJE PSU et les Micro-crèches Paje rassemblent près de 16 500 places, soit 32 % de l'ensemble des places offertes (23 % pour les places PSU et 9 % pour les places Paje). Elles concernent donc 19 % des enfants de moins de 3 ans.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

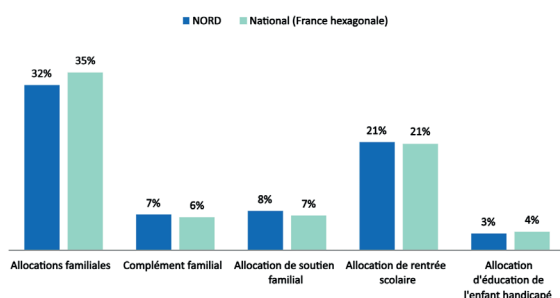
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versée par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

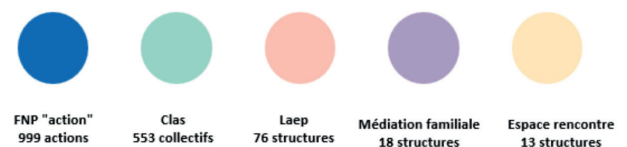
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- **32 % allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant. 7 % obtiennent un complément familial.
- **21 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.
- **8 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé**.

Les structures financées en 2025



Source : Caf 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

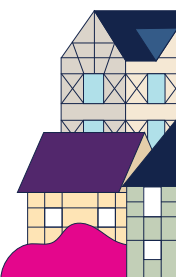
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

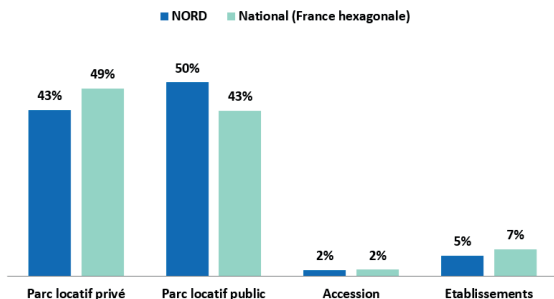




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **275 000 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de plus de **550 000 personnes, soit 21 % de la population** totale du département. Le Nord se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement versées en direction du parc locatif public (une aide sur deux contre 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Nord	National
parc Locatif Privé	253 €	243 €
parc Locatif Public	244 €	237 €
Accédants	189 €	188 €
Établissement	214 €	221 €

Source : Caf 2025

Au sein du parc locatif (qu'il soit privé ou public), le montant moyen des aides au logement dans le Nord est légèrement supérieur à celui observé à l'échelle nationale. Ces écarts peuvent s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus élevé et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par le versement :

- **Du revenu de solidarité active (RSA)** à plus de 95 000 foyers.
- **De la prime d'activité à 207 000 allocataires**, soit 35 % des foyers nordistes (33 % au niveau national). Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour plus de 22 000 foyers en 2025.

- **Près de 64 000 personnes souffrant** d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles, sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 63 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

95 000

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

54 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

Source : Caf juin 2025

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



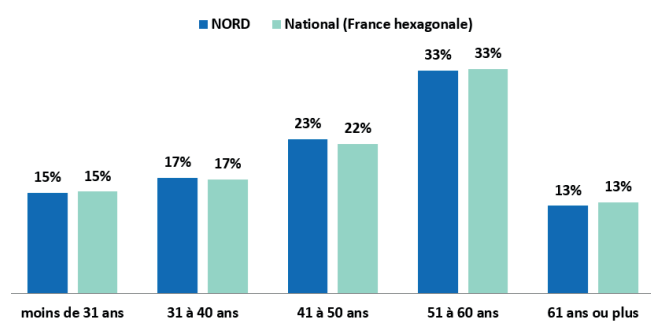
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

63 700 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés dans le Nord en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 54 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 850 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

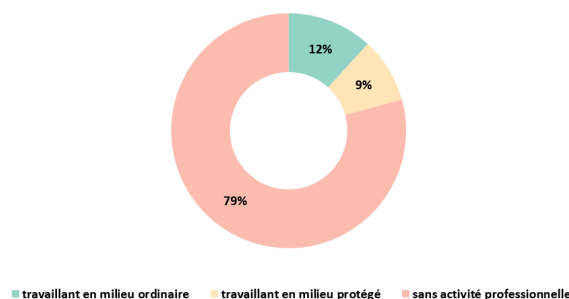
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- 84 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85 % au niveau national).
- 49 % présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

37 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national).

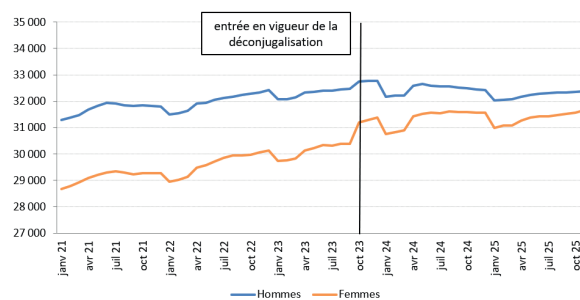
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, les incidences du vieillissement de la population, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La dernière évolution réglementaire majeure concerne la « déconjugalisation de l'AAH » : elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à octobre 2025

*27 % des allocataires AAH du département sont en couple.